



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 9 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, après convocation légale en date du 3 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, M. EYMAS, Conseillers Municipaux.

### Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. BROSSARD à M. BALDES, Mme HIMPENS à Mme GIROTTI, M. ELIAS à M. DURANT, Mme BAYLE à Mme MERCHADOU, M. RENAUD à Mme SENTIER

### Etait absent:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DURANT est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27  
Conseillers présents : 21  
Conseillers votants : 26

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

### 15 – PLAN DE FINANCEMENT POSTE DE "MANAGER DE CENTRE-VILLE" - SUBVENTION AUPRÈS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

#### **Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

La ville de Blaye dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique volontariste de redynamisation du centre-ville et en corrélation avec le Programme Petites Villes de Demain a recruté un « manager de centre-ville »

Dans le cadre du plan de relance commerce, la Banque des Territoires apporte son soutien quant au financement de ce poste à hauteur de 20 000 € par an sur 2 années.

Par décision n° D/2021/192 du 28 octobre 2021, Monsieur le Maire a sollicité une subvention au titre de ce plan.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement annuel ci-dessous défini :

	Financement	Pourcentage
Banque des Territoires	20 000 €	62 %
Commune de Blaye	12 080 €	38 %
Totaux	32 080 €	100 %

- D'encaisser la recette au compte 74718 chapitre 74 du budget principal.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier dont la convention de co-financement.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 28 octobre 2021 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 16/11/21  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20211109-66194A-BF-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

The image shows a circular official stamp in pink ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE BLAYE". In the center of the stamp is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "B. Sarraute".